

# L'avenir de la diffusion des données

Rapport sur un symposium

La révolution survenue dans la technologie de l'information a bouleversé toutes les attentes à l'égard non seulement du contenu de l'information, mais aussi de sa présentation et du délai de diffusion. Il va de soi que ces nouvelles attentes ont eu un impact considérable sur les organismes statistiques.

Statistique Canada a tenu son 12<sup>e</sup> symposium international annuel sur les enjeux de la méthodologie du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 1995. Les conférenciers se sont penchés sur de nombreuses questions concernant la distribution de l'information à partir de plusieurs sources de données statistiques. Durant ces trois jours, les spécialistes qui font, façonnent, analysent, stockent, vendent ou utilisent les statistiques ont eu l'occasion d'approfondir ces questions.

Le présent rapport résume l'exposé de certains présentateurs sur l'analyse et la diffusion de renseignements statistiques : le genre de données intégrées dont on a besoin aujourd'hui, la réaction des organismes statistiques face aux exigences des utilisateurs et l'impact de la technologie de l'information sur la diffusion des données. Le texte intégral de chaque exposé sera publié dans les actes du symposium (voir la marche à suivre pour commander à la fin du présent rapport).

---

*Cet article a été rédigé par Susan Crompton qui était au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages.*

## 1<sup>re</sup> partie : L'avenir des données statistiques

*Peter Hicks, consultant et chef du projet de l'OCDE sur les incidences politiques des sociétés vieillissantes*

M. Hicks amorce le discours principal sur «le rôle des statistiques dans l'élaboration de la politique sociale» en faisant remarquer que la politique sociale fait l'objet d'un retournement à l'échelle mondiale, sa base idéologique ayant été remplacée par un fondement empirique. Pourtant, la nouvelle politique sociale a toujours besoin de l'appui d'un cadre intellectuel et conceptuel, allié à une base de données statistiques; le Canada est bien placé pour jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de ce cadre et de cette base.

Idéalement, la base de données statistiques devrait être exhaustive, en ampleur comme en profondeur. Ainsi, des statistiques «amples» apportent une nouvelle dimension dans l'étude d'une vaste gamme d'activités telles que le travail, l'apprentissage et la famille. Elles permettent en outre d'analyser les enjeux intergénérationnels et ceux concernant les cycles de vie et donnent aussi la possibilité d'étudier l'effet des programmes gouvernementaux sur le mieux-être individuel et collectif. Par ailleurs, une base de données «profondes» possède la vigueur voulue pour mesurer l'efficacité des programmes de l'État, pour créer les indicateurs sociaux qui serviront à signaler les nouveaux problèmes et pour prédire, à une très petite échelle, les interventions optimales d'un programme gouvernemental pour un particulier ou une famille donnée.

La base de données idéale devrait englober à la fois les dossiers administratifs et les données d'enquête et les conjuguer au pouvoir prédictif des modèles de microsimulation<sup>1</sup>.

Le Canada ne dispose pas encore des données cohérentes et intégrées requises pour suivre l'évolution des problèmes dans le temps, même si plusieurs des données nécessaires à la nouvelle politique sociale existent déjà. La difficulté tient à l'impossibilité de relier les diverses sources, car aucun cadre conceptuel susceptible de faciliter cette intégration n'a jusqu'à maintenant été élaboré. M. Hicks estime toutefois que ce cadre se développe. Fondé sur les composantes spatiale et professionnelle de l'emploi du temps, le cadre fournira des renseignements inédits sur une foule de sujets : comportement d'une personne toute sa vie durant, investissement en capital humain, apprentissage perpétuel, vie familiale, acquisition de compétences, etc. Les bases de données intégrées sur l'emploi du temps devraient bientôt offrir en matière de politique sociale un cadre statistique tout aussi solide que celui qu'offre actuellement le Système de comptabilité nationale pour la politique économique.

La base de données intégrées, allié à des modèles de microsimulation, permettra aux programmes sociaux de mettre l'accent sur la preuve plutôt que sur l'idéologie. Par exemple, grâce à un modèle de programme que met actuellement à l'épreuve Développement des ressources humaines Canada, les décideurs sont à même d'évaluer l'efficacité de diverses interventions (par exemple, les pro-

grammes de formation ou de mobilité) compte tenu des coûts réels qu'elles représentent pour l'État et la société et des avantages réels qu'ils en retirent; parallèlement, la personne qui songe à participer à un programme donné (de formation ou d'emploi, par exemple) peut évaluer ses chances de succès d'après l'expérience des participants précédents ayant des caractéristiques semblables.

En fin de compte, ces bases de données pourraient être mises à la disposition des clients des services sociaux par l'entremise d'une autoroute électronique ou d'un kiosque d'information; la responsabilité de la réalisation du programme passerait alors d'un gros ministère à de petits organismes. M. Hicks conclut qu'en exploitant la base de données de cette façon, on pourrait économiser des milliards de dollars qui sont actuellement consacrés aux programmes sociaux et de santé.

*Gordon Priest, directeur,  
Intégration et développement des  
statistiques sociales  
Statistique Canada*

Reprenant le thème des données intégrées invoqué par M. Hicks, M. Priest ajoute que les pressions en vue de construire des bases de données à grande échelle tirées de plusieurs sources – soit des bases de métadonnées – s'intensifient à mesure que la technologie informatique facilite la gestion de volumes massifs de données.

Pour créer des bases de métadonnées, il faut intégrer les données en reliant les sources entre elles. Ce phénomène tarde cependant à se produire. Les organismes statistiques ont toujours mis l'accent sur les méthodes; leurs activités de collecte ont reposé sur des mécanismes articulés autour de méthodes précises, chaque mécanisme servant une clien-

tèle spécialisée. Par conséquent, l'organisme statistique pouvait aussi bien évoluer comme un groupement de producteurs de données relativement indépendants, rendant ainsi la communication au sein de l'organisme difficile. C'est pourquoi l'organisme statistique ignore souvent toute la diversité des données qu'il possède, limitant ainsi les données auxquelles les clients peuvent avoir accès; les pratiques hétérogènes peuvent nuire à la comparabilité des données issues de différentes sources lorsque les domaines spécialisés développent leurs propres concepts, définitions, classifications et codes de données spécialisés. Enfin, les données tirées d'une source peuvent contredire celles d'une autre source.

M. Priest reconnaît qu'élaborer et entretenir des bases de métadonnées pour répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus avisée constituent un défi pour les organismes statistiques. Cependant, une bonne base de métadonnées comblera les trois lacunes fondamentales décrites ci-dessus. Elle devrait décrire et expliquer le contenu des fichiers de microdonnées de l'organisme, ainsi que sa production de tableaux et de rapports analytiques et descriptifs; de plus, cette information devrait être facile d'accès au terme d'une démarche par sujet ou mot clé. Il sera sans doute difficile de régler tous les cas d'hétérogénéité entre plusieurs sources de données, mais l'organisme devrait être en mesure d'en supprimer les principaux facteurs, comme les systèmes de classement ou de codage incohérents, en adoptant un modèle normalisé d'élaboration des enquêtes. Par ailleurs, les produits analytiques conçus par l'organisme devraient être axés sur des enjeux ou des sujets précis et faire appel à toute la gamme de renseignements pertinents plutôt qu'à une source unique.

*Wouter Keller, directeur,  
Recherche et développement  
Bureau central des statistiques  
des Pays-Bas*

M. Keller souligne que la révolution survenue dans la technologie de l'information a grandement réduit les coûts associés au traitement et au stockage des données, bouleversant ainsi les modalités de fonctionnement des organismes statistiques. Le Bureau central des statistiques des Pays-Bas s'adapte déjà à la nouvelle réalité: il ne s'attarde plus exclusivement aux aspects internes de la gestion des données (vérification, traitement, organisation), mais aussi aux facteurs externes, c'est-à-dire la collecte des données et leur diffusion.

Aux Pays-Bas, les entreprises de taille moyenne reçoivent de 30 à 40 questionnaires statistiques par année des divers ministères. La technologie de l'information pourrait toutefois réduire considérablement le fardeau de réponse des entreprises en faisant appel aux mêmes types de techniques de collecte assistées par ordinateur qui ont considérablement allégé le fardeau de réponse dans le cas des enquêtes-ménages. (L'exercice fait également gagner temps et argent à l'organisme statistique; en effet, il faut très peu de travail de bureau pour épurer les données tirées des enquêtes-ménages au Bureau central des statistiques, alors qu'il en faut beaucoup pour les enquêtes menées auprès des entreprises.)

Le Bureau central des Pays-Bas se propose de faire appel à l'échange de documents informatisés (ÉDI) pour recueillir des données à même le système de comptabilité électronique de chaque entreprise. Pour l'essentiel, l'ordinateur de l'entreprise serait branché sur celui de l'organisme statistique, qui en téléchargerait les données. Une étude pilote de l'ÉDI menée auprès d'un petit nombre

d'entreprises en 1994 a suscité une réponse favorable, dans l'ensemble. Par contre, la vraie difficulté d'un lien par ÉDI n'est pas technique, mais plutôt «linguistique» : les concepts comptables n'ont pas encore été traduits en notions statistiques, que ce soit par l'entreprise ou par l'organisme statistique. Ce problème de «conversion» peut néanmoins être réglé par un super-questionnaire électronique.

Ce super-questionnaire ÉDI répondrait aux besoins de tous les organismes statistiques et ministères qui produisent des questionnaires (sur les exportations, les importations, l'effectif, les salaires, etc.) et permettrait au répondant de réduire son fardeau en appuyant simplement sur la touche qui exploite la liaison ÉDI entre l'ordinateur de l'entreprise et celui de l'organisme statistique. Au préalable, les statisticiens doivent cependant s'entendre sur les définitions et les concepts à utiliser dans le questionnaire; ensuite, il s'agirait de «convertir» la comptabilité électronique utilisée par l'entreprise pour qu'elle soit compatible avec la langue statistique du questionnaire. Le Bureau central des statistiques des Pays-Bas entend adopter le super-questionnaire électronique d'ici l'an 2000; à cette fin, il entreprend dès 1996 une deuxième étude pilote sur l'ÉDI auprès de milliers d'entreprises.

L'application de la technologie de l'ÉDI permet non seulement de réduire la plus grande partie du fardeau de réponse, mais aussi de déterminer le programme de production de données de l'organisme statistique en intégrant et en fusionnant les statistiques dans une base de métadonnées à partir de laquelle l'information peut être téléchargée sous diverses formes (CD-ROM, disquettes, en direct sur l'Internet, et d'autres produits adaptés aux exigences de la clientèle.

## 2<sup>e</sup> partie : La priorité au client

*Michael Blakemore*  
*University of Durham*

M. Blakemore qualifie son exposé de résolument pro-clientèle et se considère comme un «positionneur d'information en période de chaos». Il rappelle à ses auditeurs que plusieurs facteurs – outre la nouvelle technologie – ont poussé les organismes statistiques à se lancer dans l'industrie de l'information : déficits budgétaires de l'État, rationalisation organisationnelle, privatisation, facteurs démographiques, passage de l'impôt sur le revenu aux taxes de vente, mondialisation des affaires, installation de cloisons entre les politiques et le fonctionnement de l'État (ce qui signifie que l'organisme de collecte de l'information n'en est plus le premier utilisateur). Tous ces facteurs d'incitation ont eu une incidence sur la diffusion de l'information gouvernementale et suscité un certain nombre d'inquiétudes; on craint notamment l'érosion de la responsabilisation des autorités publiques, de la stabilité des séries de données et de la protection des renseignements personnels, ainsi que la création de monopoles susceptibles de refuser l'accès aux données pour des motifs commerciaux (plutôt que pour protéger le caractère privé des renseignements personnels), et on ne sait trop qui, de l'État ou des entreprises, s'occupera de tenir les registres.

D'après les résultats obtenus par plusieurs organismes de diffusion de données en Europe, M. Blakemore identifie la prestation de services spécialisés par des petits groupes oeuvrant dans des créneaux bien précis comme une occasion à saisir. Les pratiques de diffusion évoluent : l'ancienne démarche du haut vers le bas grâce à

laquelle l'organisme statistique développe ses produits est remplacée par une approche du bas vers le haut, qui permet au client de définir le produit. En outre, les groupes d'utilisateurs se transforment de manière déroutante et souvent contradictoire, et les influences externes (la réorganisation des ministères, par exemple) peuvent modifier inopinément les règles du jeu. Dans un tel contexte, affirme M. Blakemore, les systèmes de distribution proposant des produits ciblés de faible envergure peuvent réagir plus efficacement que les gros systèmes centralisés.

En terminant, M. Blakemore fait remarquer que de nombreux clients auront toujours besoin des services de «protecteurs» pour les initier et contrôler leur utilisation des données. Il lance également une mise en garde : l'accès à l'information sera interdit à bien des personnes, souvent pour des motifs politiques, religieux ou culturels.

*Ulla de Stricker*  
*Stricker Associates*

M<sup>me</sup> de Stricker se présente comme une spécialiste du marketing de l'information et affirme que les organismes statistiques doivent reconnaître qu'eux aussi font désormais partie de l'industrie de l'information. La clientèle des organismes statistiques exigera choix, commodité et souplesse; elle demandera un soutien technique ou analytique lorsqu'elle croit que cela s'impose. À mesure qu'elle s'adapte à l'exploitation des statistiques, elle deviendra intolérante envers les «vaches sacrées» telles que la précision fastidieuse qui retarde la diffusion des données. Les clients tiendront à décider eux-mêmes si la qualité des données suffit à leurs besoins et ils voudront choisir les données à leur guise sur le «continuum de l'information», la sélection allant des données brutes, mais instantanées, aux ren-

seignements peaufinés, mais tardifs. Enfin, comme chaque client doit définir le contenu, le mécanisme de livraison et la souplesse des données dont il a besoin, les organismes statistiques devraient permettre aux utilisateurs de participer à l'élaboration des produits et services.

M<sup>me</sup> de Stricker soutient que la technologie crée de nouveaux concurrents en même temps que de nouvelles exigences de la part des clients. La technologie favorise la collecte et la manipulation de données à bon compte et, parce qu'elle resserre les liens entre vendeurs et acheteurs, elle facilite l'accès de tous les intervenants au marché. Les organismes statistiques doivent réagir en se servant de leurs connaissances en information et de leurs données pour négocier des partenariats sur le marché.

### 3<sup>e</sup> partie : Protéger la vie privée à l'ère des métadonnées

*David Brown, directeur exécutif,  
Division des pratiques de  
l'information, des communica-  
tions et de la sécurité  
Secrétariat du Conseil du Trésor*

M. Brown aborde les principes fondamentaux de la protection des renseignements personnels qu'il faut respecter dans les activités de collecte et de gestion de l'information. Depuis quelques années, les gens craignent de plus en plus les atteintes à leur «vie privée informationnelle», c'est-à-dire au contrôle de leurs renseignements personnels. Par contre, les enquêtes révèlent que les particuliers redoutent surtout que ces renseignements soient mal compris ou interprétés et qu'il en résulte des décisions susceptibles de leur nuire. Il est toutefois intéressant de constater que la collecte de données à des fins statistiques n'est pas, en règle générale, considérée comme une menace à la vie privée.

Du fait qu'il est l'un des principaux intervenants au pays en matière de collecte, de gestion et d'exploitation des données, le gouvernement fédéral est sensible depuis des années aux préoccupations qui entourent la protection des renseignements personnels. Il en a reconnu l'importance pour la première fois lorsqu'il a ajouté une section à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*; ces dispositions ont été remplacées dès 1983 par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (dont les principes sont fondés sur le code de la protection de la vie privée de l'OCDE, adopté par la plupart des pays occidentaux pour asseoir leur propre législation). La *Loi sur la statistique*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi sur l'assurance-chômage* renferment également des dispositions qui régissent le traitement des renseignements personnels dans des institutions bien précises. Ensemble, ces lois délimitent les principes de protection des renseignements personnels qui orientent la démarche de l'État en ce qui concerne la gestion de l'information.

Les principes de protection des renseignements personnels qui s'appliquent le plus à la collecte des données statistiques se caractérisent par les exigences suivantes :

- l'organisme qui recueille les données doit bien expliquer au particulier pourquoi on procède à la collecte des données (l'objet de la collecte, le fait que la participation soit facultative ou obligatoire, etc.);
- ces données ne peuvent servir à d'autres fins sans l'autorisation du Commissaire à la protection de la vie privée, qui peut exiger que les répondants soient informés de la nouvelle utilisation qu'on entend faire de leurs renseignements personnels;
- les répondants ont le droit de consulter les données qui les

concernent et de demander que le fichier soit corrigé s'il renferme des inexactitudes;

- l'organisme doit protéger le caractère confidentiel des données qu'il a recueillies.

M. Brown convient que la fusion des bases de données en vue de créer des bases de métadonnées est bien tentante, mais il prévient les gens qu'il faut établir un équilibre entre la protection des renseignements personnels et la réalisation des objectifs d'efficacité des systèmes de gestion de l'information.

*Louise Desramaux, directrice,  
Services de contrôle et d'accès  
aux données  
Statistique Canada*

M<sup>me</sup> Desramaux amorce son survol de la politique de Statistique Canada en matière de respect de la vie privée en rappelant les deux grandes responsabilités de l'organisme : fournir des données précieuses et respecter la confidentialité de chaque répondant. Ces deux objectifs, parfois contradictoires, sont reliés l'un à l'autre dans les faits.

Afin de répondre à la préoccupation du grand public quant à l'accumulation des renseignements personnels et aux pressions légitimes exercées par les utilisateurs en vue d'obtenir des données plus détaillées, Statistique Canada a adopté un cadre législatif et politique. Le fondement juridique est exposé dans la *Loi sur la statistique*, la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; l'organisme s'est doté de politiques et de procédures internes dans le but de garantir la conformité avec ces lois. M<sup>me</sup> Desramaux explique que la *Loi sur la statistique* autorise Statistique Canada à recueillir des données et oblige les répondants à participer aux enquêtes, tout en contraignant l'organisme à protéger la confidentialité

en supprimant toute donnée susceptible de permettre l'identification d'un répondant une fois les données diffusées. Par ailleurs, la *Loi sur l'accès à l'information* confère aux membres du grand public le droit d'accès aux renseignements personnels qui les concernent, mais interdit cet accès aux tiers (personne peut consulter le dossier d'une autre personne).

La troisième loi susmentionnée – la *Loi sur la protection des renseignements personnels* – a favorisé l'élaboration de plusieurs politiques internes qui traitent expressément de considérations en matière de respect de la vie privée, notamment celles sur le couplage d'enregistrements, sur l'information des répondants aux enquêtes et sur la diffusion des microdonnées. La politique sur la diffusion des microdonnées a été élaborée au début des années 70, lorsque la *Loi sur la statistique* nouvellement révisée (1971) a permis la diffusion de renseignements anonymes sur les particuliers. Un comité spécial passe en revue chaque projet de diffusion de microdonnées et n'en autorise la diffusion que si deux conditions fondamentales sont respectées : le projet a une grande valeur analytique, et toutes les mesures raisonnables ont été prises en vue d'empêcher l'identification des répondants individuels.

Comme le reconnaît M<sup>me</sup> Desramaux, les citoyens craignent que, la technologie aidant, on puisse appairer les données et créer des bases de données massives. Par contre, M<sup>me</sup> Desramaux estime que le cadre législatif et politique s'est avéré un outil efficace pour le respect de la vie privée. Statistique Canada continue de bénéficier de taux de réponse favorables, et une enquête de 1992 sur le respect de la vie privée a révélé que seulement 14 % des répondants hésitaient à fournir des renseignements personnels à l'organisme.

## La technologie de l'information facilite la recherche de données à Statistique Canada

*Ross Grenier, directeur du projet StatCan en direct Statistique Canada*

Contrôlé et exploité par Statistique Canada de concert avec une entreprise privée de haute technologie, le projet StatCan en direct permet d'accéder directement à des données détaillées qui peuvent être téléchargées sous diverses formes : textes, tableaux et bases de données spécialisées. StatCan en direct a pour objet d'améliorer l'accessibilité, la rapidité et le caractère utilisable des données, y compris des métadonnées; d'accroître l'ampleur et la profondeur des données mises à la disposition des utilisateurs; de réduire le coût unitaire de l'extraction des données pour le client; d'améliorer le rapport coût-recettes de la diffusion des données. Dans l'avenir, les responsables du projet entendent ajouter aux produits proposés des cartes géographiques et des renseignements tirés d'autres ministères et établir une liaison avec l'Internet. Bien que le lancement officiel ne soit prévu qu'en avril 1996, près de 200 clients ont pu utiliser StatCan en direct lorsque le projet en était encore à l'étape des études de commercialisation.

*Louis Boucher, directeur adjoint, Division de la diffusion Statistique Canada*

Les Services consultatifs de Statistique Canada reçoivent environ

600 000 demandes par an des utilisateurs externes, du personnel de la bibliothèque et des analystes de Statistique Canada. À partir d'IPS, un système de recherche et d'extraction fonctionnant à l'aide de Windows, les employés sont à même d'identifier les renseignements courants sur les produits et services. L'IPS permet la recherche efficace et organisée de tous les produits et services «enregistrés» ainsi que d'articles et de documents de base sur les enquêtes. Les utilisateurs peuvent interroger le système en fonction de plusieurs variables : mots, titres, sujets, auteurs, dates, etc. Une fois la recherche terminée, l'IPS dresse des listes exhaustives des produits et services, ce qui permet aux membres du personnel de télécharger les renseignements, de fournir les listes aux clients ou de créer de petits catalogues.

À l'heure actuelle, l'IPS représente un outil interne qui aide principalement les membres du personnel des Services consultatifs et de la bibliothèque de Statistique Canada. On compte l'offrir un jour au public dans une version CD-ROM, voire sur l'Internet. Cette éventualité accélérera l'inclusion d'autres renseignements, dont un dictionnaire de synonymie pour les termes courants qui ne font pas partie de la terminologie officielle de l'organisme, et le couplage à d'autres bases de métadonnées.

## 4<sup>e</sup> partie : Des partenariats pour mieux servir la clientèle

*Jan Kestle, présidente, Compusearch*

M<sup>me</sup> Kestle décrit les avantages d'un partenariat entre les secteurs public et privé du point de vue de l'entreprise : les clients bénéficient d'un «guichet unique»; le partenariat bénéficie d'une «licence» statistique qui favorise l'intégration

de données provenant de nombreuses sources différentes; le bassin des connaissances statistiques et analytiques s'élargit; la demande de produits s'en trouve accrue; le partenariat peut réagir promptement aux aléas du marché.

Ce partenariat comporte néanmoins des aspects négatifs : les clients se plaignent du coût élevé des données résultant des politiques de recouvrement des coûts

pratiquées par l'organisme statistique; le fait qu'un bien recueilli aux frais de la collectivité serve à des fins lucratives suscite une certaine controverse; les partenaires se disputent la clientèle; il s'avère difficile de veiller au respect des ententes conclues entre les partenaires et leurs clients; le contrôle des «fuites de données» (le piratage des données améliorées) pose problème.

D'après M<sup>me</sup> Kestle, la clientèle exigera de plus en plus de valeur ajoutée aux données dont elle fait l'acquisition; les données deviendront plus accessibles aux utilisateurs, qui ne les comprendront pas forcément mieux pour autant; les ententes visant l'attribution d'une licence serviront de plus en plus à endiguer le piratage des données; les partenariats s'élargiront pour répondre aux aléas du marché; le nombre de «sociétés virtuelles» croîtra, compliquant la tâche de faire respecter les ententes d'octroi de licence et de contrôle des données; le coût de l'amélioration des données continuera à s'alourdir. Les fournisseurs de données devront donc tisser des liens plus étroits et communiquer plus clairement s'ils veulent continuer de goûter aux fruits de leurs partenariats.

*David Roy, directeur,  
Division du marketing  
Statistique Canada*

La constitution de partenariats est devenue monnaie courante dans l'industrie de l'information. Parce que Statistique Canada est reconnu pour la qualité de ses données et de son analyse, ainsi que pour sa crédibilité en tant que fournisseur de données, les forces complémentaires de ses partenaires éventuels engloberaient l'aptitude à résoudre les problèmes de diffusion, à

mettre sur pied des réseaux de vente et de distribution et à prendre des risques.

Statistique Canada s'emploie actuellement à développer un cadre et un réseau de diffusion. Les prochaines étapes consistent à lancer le projet StatCan en direct, à réviser en profondeur la base de données CANSIM (qui deviendra l'entrepôt principal des données) et à convertir un plus grand nombre de publications sous forme électronique. À cette fin, l'organisme recrutera des partenaires capables de lui fournir des passerelles en direct, d'assurer la copublication et la republication, de mettre au point des technologies de distribution et de concevoir de nouveaux produits.

*Anne Foster, première vice-présidente,  
Carswell and Thomson  
Professional Publishing*

M<sup>me</sup> Foster soutient que les partenariats d'affaires sont souvent comparés à un mariage arrangé du XV<sup>e</sup> siècle. Lorsque l'alliance est réussie, les partenaires peuvent compter sur des occasions nouvelles; lorsqu'elle ne l'est pas, ils peuvent perdre leur emprise sur leurs produits, leur information ou leur champ de connaissances. Selon M<sup>me</sup> Foster, il existe trois facteurs critiques pour la réussite d'un partenariat dans l'industrie de l'information : la transparence de l'intention des partenaires, ou le motif du partenariat; l'intégrité des partenaires, soit leur volonté de rester probes et honnêtes; leurs intérêts, qui ne correspondent pas à leur intention et qui doivent par conséquent être clairement énoncés et compris.

M<sup>me</sup> Foster affirme que le gouvernement et le secteur privé ne partagent qu'une même intention, à

savoir une saine conjoncture économique. Les similitudes s'arrêtent là. Pour l'État, l'intégrité consiste à ne pas abuser de son pouvoir, comme se prévaloir d'un copyright pour interdire l'accès à l'information; pour le secteur privé, l'intégrité tient au respect des compétences et des restrictions auxquelles est confronté son partenaire du secteur public. L'intérêt du secteur public consiste à diffuser l'information pour le bien collectif, alors que celui du secteur privé consiste à publier des données dans un but lucratif. Étant donné que les partenaires n'ont pas les mêmes objectifs, ils doivent bien cerner leurs intérêts s'ils veulent se comprendre.

*Peter Brandon, associé  
Sysnovators Ltd.  
Rédacteur en chef/éditeur, «Electronic Information Partnerships»*

Selon M. Brandon, le monde qui caractérise l'industrie de l'information est tout aussi chaotique que la partie de croquet que joue Alice avec la Dame de coeur : les maillets, les arceaux et les boules sont des animaux vivants qui se déplacent constamment tout en modifiant les règles du jeu. Malgré ce chaos, M. Brandon estime que les partenariats de l'ère informatique sont assujettis à de nouvelles règles.

Comme ils interviennent pour diverses fins – régie, consultation, exécution –, les partenariats nécessitent des règles différentes. Il faudrait réinventer les partenariats de distribution de l'information parce que les frais de distribution seront bientôt nuls, les occasions de gagner sa vie dans ce créneau étant en voie de disparition.

Les partenariats doivent s'inspirer des forces fondamentales des

partenaires pour en tirer le meilleur parti réciproque. Ils dépendront de plus en plus de la compréhension, de l'éthique et des codes de conduite, au détriment des contrats intervenus entre avocats (les notions juridiques traditionnelles risquent de devenir plus difficiles à appliquer à mesure que se développent de nouvelles formes de propriété intellectuelle).

Les nouveaux partenariats feront s'estomper la distinction entre l'exploitation interne et externe d'une entreprise à mesure que l'entreprise recherchera des partenaires capables de lui fournir les biens et les services, au lieu de chercher à les générer de l'intérieur. Ces partenariats exigeront en outre qu'on partage davantage – et plus rapidement – l'information, les valeurs et les attentes. Les partenaires devront se rappeler que leur alliance tire sa légitimité du pouvoir de chaque entreprise à laquelle ils sont liés.

M. Brandon conclut en faisant remarquer que l'entreprise devra

reconnaître que les rapports humains entre les partenaires priment sur la technologie.

## Sommaire

*Gordon Brackstone, statisticien en chef adjoint, Informatique et méthodologie  
Statistique Canada*

Dans son bref résumé du symposium de trois jours, M. Brackstone dégage les deux grands thèmes issus des délibérations. Le premier, d'ordre technologique, concerne l'impact de l'ordinateur sur la collecte, le traitement et la gestion des données, ainsi que l'impact des télécommunications sur les modalités de diffusion des données. Le second thème, à caractère financier, a trait aux défis auxquels sont confrontés les organismes statistiques qui ont le mandat de faire davantage avec des moyens réduits, notamment lorsqu'il s'agit d'évaluer dans quelle mesure ces organismes doivent recouvrer leurs frais par la diffusion des données.

On pourra obtenir dès l'été 1996 les actes du symposium 1995 : «Des données à l'information – Méthodes et Systèmes»; 12<sup>e</sup> symposium international annuel sur les enjeux de la méthodologie. L'ouvrage reproduira le texte intégral de tous les exposés. Pour en commander un exemplaire, communiquer avec Jean-Louis Tambay au (613) 951-6959 ou, par télécopieur, au (613) 951-3100.

□

## ■ Note

1 Un modèle de microsimulation est conçu pour prédire le résultat d'un événement donné sur des individus ayant certaines caractéristiques. Il y parvient en créant une personne synthétique fondée sur les caractéristiques observées auprès des personnes réelles, puis en exécutant un modèle mathématique qui simule la probabilité que l'événement ou la condition donné aura lieu. Par exemple, un modèle de microsimulation simple pourrait servir à prédire la probabilité que la personne A fumera la cigarette, étant donné le comportement lié à la consommation de tabac au sein de la population dans son ensemble.